



RÉSEAUX DE CHALEUR EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Pourquoi les développer sur votre territoire ?

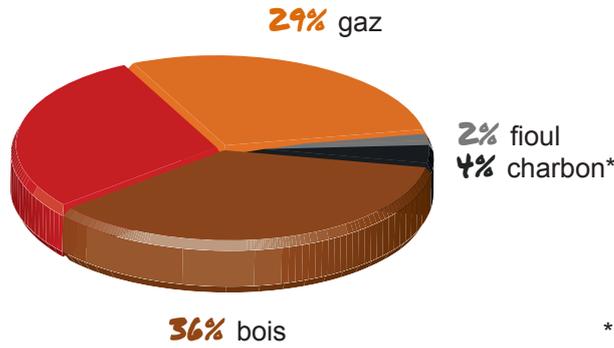
► La production de chaleur représente la **moitié des consommations d'énergie en France**. Les réseaux de chaleur sont un formidable outil, fiable et compétitif, pour **développer les énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre**.

► DES ATOUTS MAJEURS POUR LES TERRITOIRES

- La mutualisation des équipements de production et de distribution de l'énergie est source d'économies d'investissement, d'exploitation et d'entretien. Ce gain de performance représente un levier essentiel pour **lutter contre la précarité énergétique**.
- Très peu soumis aux fluctuations des cours de l'énergie, les réseaux de chaleur permettent sur le long terme **de garder la main sur sa facture énergétique**.
- Ces infrastructures sont source de **développement économique, d'emplois non délocalisables et permettent de valoriser des ressources locales**, sur le territoire.
- Les réseaux de chaleur sont un outil essentiel pour les **collectivités dans leur stratégie de planification énergétique**.

MIX ÉNERGÉTIQUE DES RÉSEAUX DE CHALEUR

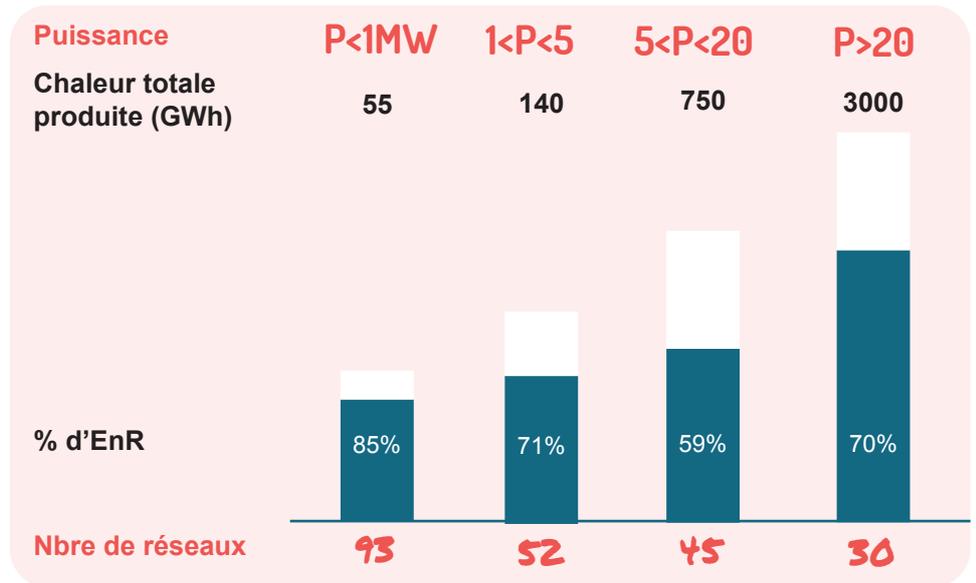
29% chaleur de récupération et déchets



Données 2017

* suppression du charbon à l'horizon 2025

220 réseaux (2019)



CHIFFRES CLÉS

Données 2017

932 KM
de réseaux de chaleur

725 000 T/AN
tonnes de CO₂ évitées

3 900 GWH/AN
d'énergie totale produite

390 000 équivalent logements chauffés
65 % des énergies renouvelables
(bois, chaleur fatale, solaire, géothermie)

Objectifs du SRADDET (chaleur renouvelable) à l'horizon 2030

+ 8 200 GWH/AN

+ 43% de chaleur produite par la biomasse ligneuse
(2015 année de référence)

DISPOSITIFS D'AIDES EN RÉGION

L'État, avec le concours de l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes organisent conjointement, avec le concours de l'ADEME, le développement des politiques publiques en faveur des réseaux de chaleur et de froid. Les dispositifs d'accompagnement des réseaux de chaleur sont renforcés. L'État a décidé une **hausse du Fonds Chaleur**, le portant à **350 millions d'euros** en 2020.

Outre les aides aux études de schéma directeur et de faisabilité, des **aides aux investissements** sont également mobilisables auprès de l'ADEME et de la Région. Ces appuis financiers permettent à la **chaleur renouvelable d'être compétitive** par rapport à celle produite à partir d'énergies conventionnelles.

AIDES RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Production EnR&R* <1,2 GWh/an

Appel à projets Chaufferie bois collective

POUR QUI ? Tout maître d'ouvrage, sauf : particulier à titre individuel, l'État, les conseils départementaux.

FINANCEMENT ? Le taux maximum est de 40% de l'assiette éligible du coût de la chaufferie (plafonné à 1 500 €/kW). Le montant de l'aide sera évalué au regard des critères de sélection et des co-financements.

QUAND ? Le dépôt des demandes de subvention se fait au fil de l'eau.

LIEN UTILE Guide des aides sur <https://www.auvergnerrhonealpes.fr> Rubrique mes aides, mes services - Guide des aides & appels à projet

Appel à projets Réseau de chaleur EnR thermiques

POUR QUI ? Tout maître d'ouvrage, sauf : particulier à titre individuel, l'État, les conseils départementaux.

FINANCEMENT ? Il est de 350 €/ml pour les réseaux de chaleur de taille < 200 ml (sauf réseau bois, production < 1200 MWh) et de densité > 1,5 MWh/ml. Le taux peut aller jusqu'à 65% pour le solaire thermique et 45% pour la géothermie.

QUAND ? Le dépôt des demandes de subvention se fait au fil de l'eau.

AIDES ADEME - FONDS CHALEUR



Production EnR&R*

POUR QUI ? Tout maître d'ouvrage.

FINANCEMENT ? La création, l'extension et la densification de réseaux de chaleur alimentés à plus de 65% d'EnR&R (biomasse, solaire thermique, géothermie, méthanisation, récupération de chaleur fatale ou cogénération EnR&R), d'une densité thermique supérieure à 1,5 MWh/ml.

Pour les projets **compris entre 1,2 GWh et 12 GWh d'EnR&R** (hors UIOM), le montant d'aide est **forfaitaire et plafonné à 2 M€**. Au delà de 12 GWh, le montant de l'aide est déterminé par **analyse économique**.

QUAND ? Le dépôt des demandes de subvention se fait dans le cadre d'appels à projets (AURARESEAU, AURAGEOT, AURAENERGY...) en janvier et juin.

<https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/actualites/ap-pels-projets>

CONTACTS

Pour les projets des départements 01, 07, 26, 38, 69, 73 et 74

David BREMOND david.bremond@ademe.fr

04 72 83 46 29 (ligne directe)

Pour les projets des départements 03, 15, 42, 43 et 63

Nelly LAFAYE nelly.lafaye@ademe.fr

04 73 31 52 90 (ligne directe)

Pour le solaire sur toute la région

Fabrice BETTWY fabrice.bettwy@ademe.fr

04 72 83 46 02 (ligne directe)

* Énergies renouvelables et de récupération

DES RESSOURCES

où trouver de l'information

RÉGIONALE

- > ADEME Auvergne-Rhône-Alpes - auvergne-rhone-alpes.ademe.fr Rubrique retours d'expérience, énergies renouvelables
- > Région Auvergne-Rhône-Alpes - <https://bit.ly/3av61OG>
- > Site dédié aux énergies renouvelables - enauvergnerhonealpes.org Rubrique Réseaux de chaleur

NATIONALE

- > AMORCE - amorce.asso.fr
- > CEREMA - reseaux-chaleur.cerema.fr
- > SNCU - observatoire-des-reseaux.fr/sncu/

Partagez votre expérience ! Hub argumentaire de la chaleur renouvelable <https://bit.ly/2Or2Gqs>

PUBLICATIONS

- > Téléchargeables en ligne sur enauvergnerhonealpes.org
Rubrique Réseaux - Réseaux de chaleur

